

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°8-2021-073

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture 08 / CABINET

8-2021-04-23-00002 - Arrêté n° 2021-cab225 désignant les centres de vaccination contre la covid-19 dans le département des Ardennes (4 pages) Page 3

Préfecture 08

8-2021-04-23-00002

Arrêté n° 2021-cab225 désignant les centres de vaccination contre la covid-19 dans le département des Ardennes





Liberté Égalité Fraternité

Arrêté n° 2021-CAB 225

désignant les centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département des Ardennes

Le préfet des Ardennes

VU le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 :

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de préfet des Ardennes ;

VU le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, notamment le VIII bis de son article 53-1 ;

VU l'arrêté n° 2021-CAB 207 du 13 avril 2021, désignant les centres de vaccination contre la COVID-19 dans le département des Ardennes ;

VU l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est

VU l'urgence;

CONSIDERANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

CONSIDERANT que la vaccination est un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19 ; que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 ;

CONSIDERANT les modifications apportées à la liste des centres de vaccination fixée par l'arrêté n° 2021-CAB207 du 13 avril 2021 ;

Sur proposition du délégué territorial des Ardennes de l'agence régionale de santé Grand Est.

ARRETE:

ARTICLE 1:

L'arrêté n° 2021-CAB-207 du 13 avril 2021 est abrogé.

ARTICLE 2:

Les centres figurant en annexe du présent arrêté sont désignés pour assurer, à compter de la publication de ce dernier, la vaccination contre la covid-19 dans le cadre de la campagne de vaccination lancée par l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé.

ARTICLE 3:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4:

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, le délégué territorial des Ardennes de l'agence régionale de santé Grand Est, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Fait à Charleville-Mézières, le 23 avril 2021

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

ANNEXE : Centres de vaccination du département des Ardennes

| Nom du centre | Adresse du centre |
|---|---|
| Centre de vaccination d'Asfeld | MSP - 2 rue du Dr Landes - 08190 ASFELD |
| Centre de vaccination d'Aubrives | Salle polyvalente - Rue Francis Poulenc - 08320 AUBRIVES |
| Centre de vaccination de Bogny-sur-Meuse | COSEC Rue de la vallée - 08120 BOGNY-SUR- MEUSE |
| Centre de vaccination de Carignan | 10 Rue Champ Raymond - 08110 CARIGNAN |
| Centre de vaccination de Charleville-Mézières | Parc des Expositions - rue de la vieille meuse - 08000 CHARLEVILLE MEZIERES |
| Centre de vaccination de Chaumont-Porcien | 2 place de la mairie - 08220 CHAUMONT-PORCIEN |
| Centre de vaccination de Douzy | MSP - 74 bis route Nationale - 08140 Douzy |
| Centre vaccination de Fumay | CHINA – hôpital de Fumay - 30 place du Baty 08170 FUMAY |
| Centre de vaccination de Givet | COSEC Charles de Gaulle – rue des Anciens Combattants - 08600 GIVET |
| Centre de vaccination de Nouzonville | Salle des fêtes Roger Maillard - 21 place Gambetta 08700 NOUZONVILLE |
| Centre de vaccination de Poix-Terron | 5 route de Montigny 08430 POIX-TERRON |
| Centre de vaccination de Raucourt-et-Flaba | MSP - 3 bis place du pavé 08450 RAUCOURT-ET- FLABA |
| Centre de vaccination de Rethel | COSEC Mermoz - rue Normandie Niemen- 08300 RETHEL |
| Centre de vaccination de Revin | 46 avenue Jean-Baptiste Clément 08500 REVIN |
| Centre de vaccination de Rocroi | Gymnase Rue des remparts 08230 ROCROI |
| Centre vaccination de Sedan | COSEC - Rue Ancienne Porte de Balan - 08209 SEDAN |
| Centre de vaccination St-Germainmont | 3 rue Brennius Delaitre 08190 SAINT- GERMAINMONT |
| Centre de vaccination de Signy l'Abbaye | MSP - 48 rue de Rethel 08460 SIGNY L'ABBAYE |
| Centre de vaccination de Signy-le-Petit | MSP-U 45/1 rue Nicolas de Rumigny 08380 SIGNY LE PETIT |
| Centre de vaccination de Villers-Semeuse | COSEC Roger Marche - Route Nationale - 08000 VILLERS SEMEUSE |
| Centre de vaccination de Vouziers | GHSA – hôpital de Vouziers - 12 rue Henrionnet 08400 VOUZIERS |
| Centre de vaccination de Vrigne-aux-Bois | Salle Bérégovoy -13 avenue Jean Jaurès - 08330 VRIGNE AUX BOIS |